



# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2022 D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES



## LE PRÉFET SIGNE L'ARRÊTÉ

La signature lundi 12 décembre 2022 à l'Etat-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours par le Préfet de Loir-et-Cher de l'arrêté fixant révision du Schéma Départemental d'analyse et de Couverture des Risques marque la fin des travaux et le début de sa mise en œuvre.

Les travaux du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ont officiellement commencé le 3 février 2020 : l'évaluation du schéma précédent (2015-2021) a été validée en Comité de Pilotage (COPIL) et l'échéance a été repoussée à 2022 pour s'adapter à un **contexte de mobilisation des moyens très particulier**, lié à la gestion de la crise sanitaire et des campagnes de vaccination.

Qu'il s'agisse des bâtiments, des engins, des équipements, des applications métiers, de la formation ou des ressources humaines, **quelle organisation des secours** sera la plus efficace pour faire face aux risques actuels (patrimoine,

lignes ferroviaires, réseaux autoroutiers, stockage de gaz, CNPE, cours d'eau, forêts...) et nouveaux (énergies alternatives, mouvements sociaux, radicalisme, agressions, numérique...)?

C'est ce chemin que trace le SDACR, document à l'importance capitale qui permet d'**élaborer les Plans Pluriannuels d'Investissement et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences** ainsi que l'organisation territoriale de l'établissement.

Les règles de mise en œuvre qui en découlent sont fixées par le **Règlement Opérationnel** également arrêté par le Préfet de Loir-et-Cher.

## UN LONG PROCESSUS

- **2020** : évaluation du SDACR 2015 et lancement des travaux
- **2022** : phases de concertation avec l'association des maires, la préfecture, le conseil départemental, les maires et présidents d'EPCI, les chefs de centres et dialogue social avec les représentants du personnel
- **6 décembre** : présentation aux chefs de services de l'Etat
- **8 décembre** : avis conforme de la CATSIS
- **12 décembre** : avis conforme du conseil départemental et du conseil d'administration et signature de la convention pluriannuelle de financement
- **12 décembre** : signature de l'arrêté par le Préfet

# SDACR : DÉFINITION

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est un document structurant d'orientations, codifié au sein de l'**article L. 1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**. Il dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement auxquels doivent faire face les Services d'Incendie et de Secours (SIS) dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

**Elaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, il est **approuvé par le Préfet** après avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS (pris après avis des instances consultatives : Comité Technique, Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours), avis du Conseil Départemental et présentation au collège des chefs de services de l'Etat.

Conçu selon les récentes préconisations du Ministère de l'Intérieur (Instruction du 29 janvier 2020 – Guide méthodologique d'élaboration du SDACR), le schéma devient un véritable **outil opérationnel d'orientations stratégiques** des SIS et représente l'ambition partagée de la gouvernance de l'établissement public, tout en étant un document à évolution permanente de pilotage et d'amélioration continue.

Le SDACR est établi **en cohérence avec le Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces (CoTRRiM)**, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et les dispositions spécifiques de l'organisation de la réponse de Sécurité Civile (dispositions ORSEC).



## Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

**LES ESSENTIELS**



# MODE OPÉRATOIRE

Le comité de pilotage est constitué du Préfet, du Président du Conseil Départemental, du Président du Conseil d'Administration du SDIS ;

Le directeur de projet est le directeur départemental et chef de corps des sapeurs-pompiers, le colonel hors classe Christophe Magny ;

Le chef de projet était le lieutenant-colonel Christophe Loew, chargé de mission SDACR jusqu'à son départ en retraite, avant que le directeur départemental adjoint, le colonel Thierry Robert, ne prenne la suite ;

Les groupes de travail étaient organisés comme suit :

- **L'organisation territoriale et chaîne de commandement opérationnel** autour du lieutenant-colonel Anthony Yvon, chef du Pôle opérationnel ;
- **Le risque courant Secours et Soins d'urgence Aux Personnes (SSUAP)** autour du médecin-colonel Bérangère Nion, cheffe du Service de santé et de secours médical ;
- **Le risque courant incendie (INC), secours routiers (SR) et opérations diverses (OD)** autour du commandant Sébastien Lacroix, chef du Groupement des services techniques ;
- **Les risques complexes et les équipes spécialisées** autour du lieutenant-colonel Christophe Roucoule, chef du Groupement territorial Sud ;
- **L'évaluation du rapport coût/gain** autour de Carine Delétang, alors directrice administrative et financière ;
- **La culture de sécurité civile et la citoyenneté** autour du lieutenant-colonel Hervé Le Bris, chef du Groupement territorial Nord.







## CONSTATS

Le SDACR 2022 établit différents constats sur le territoire et les habitants :

- **Le vieillissement** de la population et le solde migratoire à l'arrêt ;
- **La vulnérabilité aux feux de forêts** et d'espaces naturels (les massifs de Sologne, Blois, Russy, Boulogne, Marchenoir ou Fréteval font du Loir-et-Cher le 1<sup>er</sup> département boisé de la zone de défense de sécurité ouest avec 205 000 ha dont 92% de forêts privées) ;
- **Les conséquences du changement climatique** (tempêtes, sécheresse sur les cultures agricoles...) ;
- **Les risques technologiques, naturels** (inondations...), sociétaux (violences...), sanitaires (Covid-19...) ou émergents (méthanisation...)... ;
- **Un patrimoine à protéger** (plus de 140 monuments historiques)...

Mais aussi, du côté de l'activité opérationnelle :

- **Un nombre d'interventions qui augmente** de 3% par an depuis 10 ans avec une sollicitation accrue des SSUAP (82% du total en 2021) dont une grande part pour pallier aux carences d'ambulances privées et effectuer des relevages ;
- **Un manque de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires** en journée la semaine : 170 pour un objectif de 340 ;
- **Une augmentation des flux touristiques** et des renforts extra départementaux voire extra zonaux...

A ce rythme, le SDIS 41 atteindra 85 interventions par jour en 2028.

## ENJEUX

Quel modèle de sécurité civile voulons-nous d'ici 5, 10 ou 20 ans ? Comment répondre à ces besoins croissants ? A partir de ces constats et analyses partagés, le SDACR propose 105 axes d'actions, parmi lesquels, pour exemples :

- **Poursuivre le renouvellement du parc des moyens élévateurs aériens** afin de garantir la fiabilité de la réponse opérationnelle ;
- **Réorganiser les espaces du CTA – CODIS** pour assurer une gestion de crise majeure durable ;
- **Conduire des analyses prospectives** visant à optimiser le maillage territorial ;
- **Renforcer les effectifs** par 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels (243 en tout) et 5 postes d'agents administratifs et techniques (63 en tout) ;
- **Renforcer et structurer le service mission volontariat** (objectif 1700 volontaires avant 2029) ;
- **Renforcer les actions citoyennes** (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la sécurité civile, formation aux gestes qui sauvent..., avec l'accompagnement du conseil départemental)...





# LE FINANCEMENT

Le budget 2023 du SDIS 41 se monte à plus de **38 000 000 €** dont 30 000 000 € en fonctionnement et 8 000 000 € en investissement.

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher, le 12 décembre, a signé la convention pluriannuelle de financement du SDIS 41 pour la période du 2023 à 2028, qui prévoit une subvention de **17,4 millions d'euros par an**, soit une augmentation de 6 % (1 million d'euros), **en fonctionnement**, et 500 000 € en 2023, puis **2 000 000 € par an** à partir de 2024, **en investissement**.

Pour rappel, **les communes** du département contribuent à hauteur de **10 590 111 € par an**, soit une augmentation de 5 %. Ces financements permettent de soutenir la modernisation de l'établissement à travers l'acquisition de nouveaux engins, matériels, habillement, les réhabilitations ou constructions de centres d'incendie et de secours, mais aussi le recrutement de personnels, le développement du volontariat ou des formations.

En 2022 en Loir-et-Cher

**147 024 appels reçus  
au CTA - CODIS**

**26 800 interventions**

**1 intervention  
toutes les 20 min**

**22 606 victimes  
secourues**

**80,5 % de SSUAP**

**400 feux de végétation**

# LES SAPEURS-POMPIERS DE LOIR-ET-CHER

Le SDIS de Loir-et-Cher est un établissement public administratif placé sous l'autorité du Préfet, pour le domaine de sa mise en œuvre opérationnelle, et du Président du Conseil d'Administration, pour sa gestion administrative et financière.

Le SDIS de Loir-et-Cher, classé en catégorie C, comporte un corps départemental et est composé de centres d'incendie et de secours. Sa direction est assurée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, assisté du directeur départemental adjoint.

Les missions principales du SDIS :

- **Protection et lutte** contre les accidents, sinistres et catastrophes ;
- **Evaluation et prévention** des risques technologiques et naturels ;
- **Secours aux personnes**, aux animaux, aux biens et à l'environnement.

Le SDIS 41 comprend :

- **1 direction départementale** – état-major à Blois ;
- **1 Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)** qui reçoit et traite les demandes de secours et 1 Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) qui en assure la gestion ;
- **1 Service de Santé** et de Secours Médical (SSSM) ;
- 1 Groupement des activités, emplois, compétences et parcours professionnels ;
- 1 Groupement des services techniques ;
- 1 Groupement administratif et financier ;
- 1 Groupement gestion des risques ;
- 1 Groupement opérations ;
- 2 groupements territoriaux Nord et Sud ;
- **80 Centres** d'Incendie et de Secours (CIS) ;
- 1 Centre de Formation d'Incendie et de Secours (CFIS) à Vineuil ;
- **212 sapeurs-pompiers professionnels** ;
- **1534 sapeurs-pompiers volontaires** ;
- **55 personnels administratifs et techniques** ;
- 250 jeunes sapeurs-pompiers ;
- 170 conventions employeurs ;
- 6 équipes spécialisées.

